

Note Index Égalité Hommes/Femmes pour l'année 2025

37/40

Écart de rémunération femmes-
hommes

Objectifs de progression :

Faire disparaître tout écart de rémunération non justifié entre les femmes et les hommes à poste, qualification et compétences équivalents.

20/20

Écart d'augmentation individuelle

82/100



10/15

Écart dans les promotions

Objectifs de progression :

Faciliter l'accès à la formation des femmes en les autorisant à bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle (CEP) auprès d'un conseiller sur le temps de travail (organismes habilités).

0/15

Présence de femmes parmi les plus
hautes rémunérations de
l'entreprise

Objectifs de progression :

Accompagner et former les managers dans leurs parcours d'intégration à la non-discrimination (partie intégrée au module de formation recrutement) pour assurer l'égalité de traitement de chaque candidature en vue de lutter contre la discrimination à l'embauche

15/15

Augmentation au retour de congés
maternité

Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index qui permet de mesurer les efforts des sociétés françaises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'index de l'égalité femmes-hommes pour les entreprises de plus de 250 salariés se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100. **Pour l'année 2025, la note de l'index est de 82/100.**

Notre travail sur l'égalité professionnelle doit se poursuivre!